

Madame Laurence ESTIOT
Monsieur Kristof COLLIOT
APF
Délégation du Loiret
11 rue Robert le Pieux
45000 ORLEANS

Réf. : DV/2010.065

Orléans, le 08 juin 2010

Madame, Monsieur,

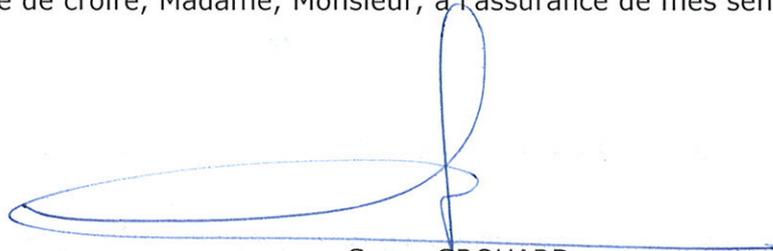
Vous avez souhaité attirer mon attention sur vos inquiétudes concernant l'accessibilité des bâtiments neufs dans la cadre de l'application de la loi de février 2005 sur le handicap.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour le plaidoyer "Construire une société ouverte à tous" effectué par l'Association des Paralysés de France que vous m'avez transmis. J'ai pris connaissance de ce document remarquable avec la plus grande attention.

Pour exercer également la fonction de Maire, je tenais à vous faire savoir que l'enjeu que revêt l'accessibilité pour les personnes handicapées ou à motricité réduite ne m'est pas inconnu et qu'il représente un engagement fort dans mes entreprises et ceux de la municipalité.

De plus, à mi parcours de l'adoption de la loi et l'échéance fixée à 2015, le Gouvernement a souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs dans tous les départements français afin de dresser un constat de l'état d'accessibilité de chaque département pour démultiplier les actions en sa faveur. Vous pouvez être assurés de toute ma vigilance quant à ce sujet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Serge GROUARD
Député du Loiret - Maire d'Orléans